

2008/8834 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 32 500 € A L'ASSOCIATION AMICALE CYCLISTE LYON VAISE POUR L'ORGANISATION DES GRANDS PRIX CYCLISTES LYON VAISE LE 13 AVRIL 2008, DE LYON MENIVAL LE 24 MAI 2008, DE LYON GERLAND LE 1ER JUIN 2008 ET DE LA POLYMULTIPLIEE LYONNAISE LE 7 SEPTEMBRE 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise organise trois grands prix cyclistes (Lyon Vaise, Lyon Gerland et Lyon Ménival) et la Polymultipliée Lyonnaise.

Un 4^e grand prix cycliste prévu en mai 2008 est organisé par l'Association Etoile Cycliste Lyon Monplaisir. Il vient compléter les trois autres grands prix, ils constituent alors le grand prix cycliste de la Ville de Lyon. Les résultats de ces quatre épreuves donneront lieu à un classement général. L'ensemble de ces épreuves sont ouvertes aux féminines toutes catégories et aux masculins juniors, 2^e et 3^e catégories.

La 62^e édition du Grand Prix Cycliste de Lyon Vaise se déroulera le 13 avril 2008. Le circuit d'1km emprunte l'avenue Joannès Masset, rue Louis Loucheur, rue Sergent Michel Berthet et la rue Gorge de Loup.

Organisé pour la 4^e fois dans le 5^e arrondissement, le Grand Prix Cycliste de Ménival se déroulera le 24 mai 2008. Le circuit, d'un développement de 2,5 km, empruntera l'avenue de Ménival, rue de Tourvielle, rue Jean Fauconnet, rue Pierre Valdo, rue de la Garenne et avenue Général Eisenhower.

Le Grand Prix Cycliste de Lyon Gerland est organisé pour la 7^e édition le 1^{er} juin 2008. Le départ et l'arrivée s'effectueront de la place Jean Jaurès. Les coureurs emprunteront l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Debourg, rue Marcel Mérieux, boulevard Yves Farge, rue Lortet pour un parcours de 3,6 km.

La Polymultipliée Lyonnaise prévue le 7 septembre 2008, dont le départ pourrait être donné à Lyon, connaît à nouveau la popularité qui était la sienne dans les années 1950-1960. Inscrite au calendrier UCI Europe Tour, elle réunira au minimum 10 équipes professionnelles françaises et étrangères à la notoriété établie.

Les principaux objectifs de l'association pour l'organisation de ces trois grands prix cyclistes de Lyon et de la Polymultipliée sont d'une manière générale de valoriser encore plus ces événements et donc :

- d'augmenter le nombre de participants rhônalpins et mais aussi venus de la France entière,
- de rendre ces différents événements plus médiatiques ;
- d'accroître la popularité de ces épreuves et d'attirer ainsi un grand nombre de spectateurs ;
- de rendre le trophée de la Ville de Lyon plus attrayant en proposant une grille de prix plus élevée la plaçant ainsi au niveau des compétitions cyclistes les plus prisées de France ;
- enfin, d'assurer une sécurité maximale de chacune des épreuves pour les participants et pour le public de plus en plus nombreux.

L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise sollicite une aide de la Ville de Lyon à hauteur de 32 500 € qui se décompose de la manière suivante : 4 000 € pour chaque Grand Prix Cycliste et 20 500 € pour la Polymultipliée.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de niveau international et de participer au développement de cette discipline.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 97 362 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 32 500 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise.»

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 5^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 32 500 euros est allouée à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des grands prix cyclistes de Lyon Vaise le 13 avril 2008, de Lyon Ménéval le 24 mai 2008, de Lyon Gerland le 1^{er} juin 2008 et de la Polymultipliée Lyonnaise le 7 septembre 2008.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD